



Grenoble, le 09 mai 2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **La recherche du profit pousse les développeurs à privilégier les installations au sol, accentuant l'artificialisation des terres !**

Monsieur le Préfet de l'Isère Laurent Prévost, envisage de signer la délivrance du permis de construire sollicité par la société NEOEN dans le cadre du projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Cessieu.

Le projet s'implante sur les « plaines du milieu Est », sur le territoire de Cessieu, commune périurbaine du département de l'Isère. Il concernerait des parcelles de prairies permanentes pour une occupation au sol de 10.56 hectares environ.

Le foncier agricole est le premier outil de travail des agriculteurs, c'est un bien collectif qui se raréfie. Les récentes crises sanitaires ou de guerre en Ukraine ont démontré la nécessité de garantir notre autonomie alimentaire en renforçant l'enjeu de préservation du foncier. Le prélèvement cumulé de foncier agricole impacte insidieusement et régulièrement notre capacité à produire.

On nous dit de « produire plus », on nous parle de « souveraineté alimentaire », mais signer l'autorisation de permis de construire de ce parc de panneaux photovoltaïques au sol va à l'encontre de ces dires.

Le syndicat est prêt à participer à la production d'énergies renouvelables, le 12 mai 2022 la Chambre d'agriculture de l'Isère et la SAFER organisent une conférence de presse afin de sensibiliser les collectivités et la presse sur la production d'énergie solaire au sol et ses effets sur les terres dans des zones à fort enjeux agricoles.

Nous souhaitons concilier production d'énergie et usage agricole des terres ; et replacer le photovoltaïque au service de l'agriculture.

#### **Contacts Presse :**

*Jérôme CROZAT, Président de la FDSEA de l'Isère : 06 66 75 48 17*

*Cédric FRAUX : 06 69 03 99 72 et Jordan DESIMONE : 06 07 49 03 39, Présidents des JA de l'Isère*